

SOMMAIRE :

a/s

Affectation de
M. JOMIER.-

LE PREMIER MINISTRE

VU la loi n° 59-3 du 15 février 1959, portant constitution du Dahomey ;
 VU la loi n° 59/16/ALD du 9 juillet 1959 fixant la liste des emplois supérieurs de la République dont la nomination des titulaires est faite par le Premier Ministre, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu ;
 VU les nécessités du Service ;
 Le CONSEIL des Ministres entendu,

D E C R E T E,

ARTICLE 1er.- Monsieur JOMIER Jean, Inspecteur de 1ère classe 1er échelon du Cadre autonome des Officiers-Ingénieurs des Eaux et Forêts, arrivé à Cotonou après congé administratif le 14 septembre 1960, par s/s Général Leclerc, est nommé Chef de l'Inspection Forestière du Moyen Dahomey, poste vacant, avec résidence à Abomey.

ARTICLE 2.- Le présent décret prendra effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé.

Il sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera./-

Par le Premier Ministre
 Le Ministre de l'Agriculture
 et du Paysannat

PORTO-NOVO, le 10 OCT. 1960

S. D A S S I.

VU :

Le Ministre des Finances

Original.....	1	Cercle Abomey...	1
P.C.M.....	15	Forêts Cotonou..	2
S.G.C.M.....	1	" Abomey...	1
MJLFP.....	1	Mission d'Aide et	
MAP.....	2	de Coopération..	2
SAP.....	1	J.O.R.D.....	1
Trésor.....	1	Intéressé.....	1
MF.....	7		
CF.....	1		
CD.....	1		
BM.....	1		

vu le Conseil
J. J. J.